

DISCOURS

CONTRE

LES SERVITUDES PUBLIQUES.



*Quid tristes quærimoniæ,
Si non ^{principio} ~~supplicio~~ culpa reciditur?*
Horat. Od. XXIV, l. III.



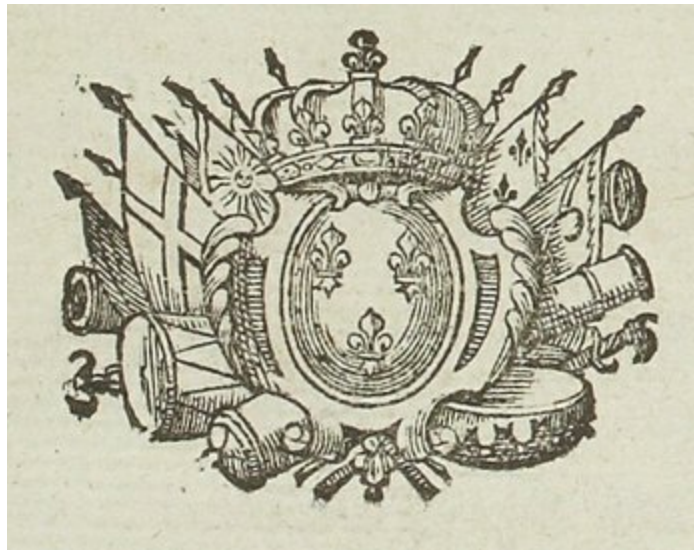
M. DCC. LXXXVI.

DISCOURS

CONTRE

LES SERVITUDES PUBLIQUES.

*Quid tristes quærimoniæ
Si non pirincipio culpa reciditur ?
Horat. Od. XXIV, l. III.*



M. DCC. LXXXVI.

DISCOURS

CONTRE

LES SERVITUDES PUBLIQUES.

Rectiùs vives..... Hor. Od. X. l. II.

LA nature a établi dans l'homme les mêmes besoins & la nécessité des mêmes fonctions que dans les autres especes d'animaux ; mais elle a donné à ceux-ci ce que nous appelions un *instinct*, qui les dirige & les fait parvenir à leurs fins par des regles sures, uniformes & qui ne varient jamais ; ce qui a fait croire à Descartes que les bêtes ne sont que des machines, & à nos Théologiens qu'elles ne sont pas libres ; au lieu que nous sentons en nous-mêmes que nous sommes animés & libres.

Mais ce que nous appellons *raison* dans l'homme, laquelle, suivant les notions d'Aristote, nous distingue encore plus essentiellement des autres animaux, & a le plus contribué à nous faire établir un ordre particulier pour nous, que nous appellons *moral*, dans la vue de rendre nos fonctions & nos besoins naturels plus faciles, plus commodes & plus agréables, cette raison, dis-je, n'a pas de regle assurée, & n'est que le résultat de l'éducation, de nos habitudes, de nos penchans, de nos préjugés & de notre maniere de voir, qui varient dans tous les climats, chez les différens peuples, & même dans chaque individu ; de là cette diversité de langues, de religions, de mœurs, de loix & d'opinions qui gouvernent tous les hommes, & qui sont plus ou moins bien, selon qu'elles produisent plus ou moins d'inconvéniens ; mais à travers les contrariétés & les inconvéniens qu'on peut remarquer dans les diverses institutions humaines, on lit par-tout cette vérité gravée dans le fond de nos cœurs, que l'ordre moral n'a pu ni dû être institué que pour la conservation de notre individu, l'ordre physique, ou la nature, n'ayant pourvu qu'à la conservation de notre espece.

D'où je conclus que les sociétés ne se sont formées que pour le plus grand avantage des associés, les Gouvernemens pour le plus grand bonheur des peuples, l'autorité, la puissance ou la force, pour la sureté du plus foible, contre le plus fort, comme les Médecins pour venir au secours des malades : ce n'est pas qu'ils ne les tuent quelquefois, parce que l'art de guérir n'a pas des regles sûres ; au lieu que celles qui constituent l'ordre moral sont connues, & que nos sautes sont volontaires.

La constitution du Royaume de France est si bonne, dit Loiseau, qu'il n'est pas de Citoyen né dans le plus bas étage, qui ne puisse prétendre aux dignités les plus élevées.

Mais il en est des meilleures constitutions politiques, & morales comme des êtres, ou corps physiques ; elles sont sujettes à dégénérer & à se corrompre, pour peu qu'on se relâche de leur maintien.

Depuis la vénalité des charges, l'argent en a chassé le mérite ; l'intrigue & la faveur operent le même inconvénient.

De façon que par une suite de nos contraventions & de notre impunité, tout ce qui dans l'origine n'a été institué que pour l'avantage commun, n'est

plus que des moyens de satisfaire, chacun en particulier, notre orgueil, notre cupidité, notre avarice, & que des titres pour autoriser & couvrir nos dérèglements & nos excès qui nous dégradent, nous énervent, nous accablent d'infirmités, & nous tuent avant le terme.

Ce n'est plus une longue expérience, ni la connoissance des maladies & de leurs causes qui fait les Médecins ; ce ne sont plus les talents, ni l'étude & la science des Loix, qui sont les Avocats, ce sont les grades qui se vendent. Ce n'est plus l'amour de la justice, ni la capacité pour la bien administrer, qui fait acquérir une charge de Magistrature, c'est pour en faire ce que d'après la commune erreur, on appelle son bien. Est-ce notre zele pour le bien public ? est-ce notre attachement à la personne & à la gloire du Prince qui nous fait ambitionner les plus hautes dignités ? On vit, dira-ton, cela est vrai ; mais on souffre, mais on se tue ; & on pourroit nous empêcher de souffrir & de nous tuer.

Comment faire ? Rien n'est plus aisé : soyons amis de l'ordre par qui seul tout se conserve, rétablissons-le, puisqu'il est renversé, & empêchons qu'on ne l'attaque ; alors tout ira bien.

L'expérience nous apprend qu'un corps organisé ou non, ne se conserve dans son état naturel, qu'autant qu'on en éloigne les causes extérieures de sa destruction, & qu'on en rapproche celles de sa conservation. Nous suivons cette regle pour nos possessions les plus rivoles, & nous nous abandonnons à tout ce qui peut nous incommoder & nous détruire : ne soyons donc pas si dupes.

Dans cette vue, pour ce qui concerne l'objet de ce discours, il suffira d'observer que, lorsque nous avons fait cesser la communauté naturelle par le partage des terres, il est probable que chacun des copartageans s'est bâti sur sa portion, comme bon lui a semblé. L'ordre social ne pouvoit souffrir alors de cette liberté ; mais après que les familles s'étant multipliées, on a bâti des bourgades & ensuite des villes, il est probable aussi que, par l'habitude qu'on avoit contractée de se bâtir comme on avoit voulu, chaque propriétaire III a consulté que son génie, ses facultés & ses commodités personnelles, sans qu'il paroisse que les Gouvernemens aient porté une grande attention à ce que tous ces nouveaux établissemens fussent

principalement faits pour la sûreté, la salubrité & la commodité publiques, contre lesquelles je mets en principe qu'il n'a pas été au pouvoir d'aucun propriétaire de prescrire.

Les irrégularités, les déséductés, le peu d'ordre qu'on remarque dans presque tous les établissemens de ce genre, les incommodes & les inconvéniens qui en résultent, au préjudice du public, les Loix mêmes concernant les servitudes urbaines, qui ne sont que des réglemens particuliers pour les propriétaires des maisons limitrophes, sont autant de preuves de ce défaut d'attention & de prévoyance de la part des Gouvernemens.

Suivant nos Coutumes, un propriétaire ne peut incommoder son voisin ni par ses vues, ni par ses eaux, ni par ses immondices. La plus légère servitude ne peut exister sans un titre ; & ce même propriétaire en accable le public depuis tous les temps. Tous les propriétaires eux-mêmes, ainsi que leurs locataires, ne peuvent sortir pour vaquer à leurs affaires du dehors, sans être accablés des mêmes servitudes contre lesquelles ils ont réclamé l'un contre l'autre, & desquelles ils se sont fait affranchir privativement de voisin à voisin par le Législateur.

Quelle inconséquence ! quel oubli de la part des propriétaires eux-mêmes, de la part du public & de la part du Gouvernement, d'un de leurs droits les plus précieux & de leur premier devoir !

Depuis cent cinquante ans, la ville de Paris s'est agrandie de près des deux tiers, & les embarras, de plus des trois quarts : pourquoi n'a-t-on pas rapporté les premiers soins & les premières dépenses à bâtir les maisons tombantes en ruine, suivant un plan relatif à la sûreté, à la salubrité & à la commodité publiques, auquel plan on eut été obligé de se conformer pour la construction des nouvelles ? pourquoi ne le fait-on pas même encore aujourd'hui ?

On a érigé de superbes monumens, on a bâti de vastes Eglises, on ne s'est occupé que de boulevards, de promenades, & c. mais il n'est pas venu encore dans l'idée de faire quelque chose pour la sûreté, la salubrité & la commodité intérieures de la ville de Paris ; objets infinimens plus essentiels & plus urgens : les embarras & les accidens, à fur & mesure

qu'ils se sont augmentés & multipliés, ont occasionné une foule de Réglemens de Police, qui forment plutôt des titres s'il étoit possible qu'il y en eût, de tant de servitudes accablantes & révoltantes, que des moyens d'y remédier.

J'ai posé pour principe qu'il n'étoit pas au pouvoir des propriétaires de prescrire contre la sureté, la salubrité & la commodité publiques. Ce principe, fondé sur le droit de la nature & des gens & sur le droit public, est une vérité trop frappante pour qu'on lui donne une plus grande clarté. Il s'enfuit que le Gouvernement possède incontestablement, comme il l'a possédé dans tous les temps, le droit de faire établir la sureté, la salubrité & la commodité publiques, par-tout où elles ne se trouvent pas : j'ajoute qu'il y est obligé pour son propre intérêt, à cause du maintien de l'ordre par lequel seul il se conserve.

En effet, de quel droit les propriétaires ont-ils élevé sur la voie publique, des maisons de façon que tous les passans soient, non-seulement gênés de droite & de gauche, mais encore obligés de souffrir le déluge de pluie qui se rassemble au haut de leurs toits, ainsi que tout ce qui peut s'en échapper, & de leurs fenêtres ? Ils ont reconnu qu'ils ne l'avoient pas ce droit, contre leurs voisins ; à plus forte raison doivent-ils reconnoître qu'ils ne sauroient le prétendre contre le public ; donc c'est une entreprise, donc c'est une usurpation que l'ignorance ou la cupidité n'ont pu autoriser par quelque laps de temps que ce puisse être.

De quel droit ces mêmes propriétaires ont-ils établi dans leurs maisons de fort étroits, mais très-profonds précipices, dans lesquels eux, ainsi que leurs locataires, jettent leurs immondices, dont la puanteur & la corruption les infectent, pour en infecter ensuite, quand on les vuide, tous les voisins, tous les passans, & les environs de la ville où l'on va les déposer ?

Ce second genre de servitude formera le sujet de la seconde partie de ce discours.

PREMIERE PARTIE.

Contre les servitudes publiques des rues.

Eradenda cupidinis

Pravi sunt elementa....

Horat. Od. XXIV lib. III.

CE premier genre de servitudes qui ne proviennent que de la maniere dont on a laissé construire les rez-de-chaussées des maisons qui bordent les rues, en a fait naître, sur-tout à Paris, une infinité d'autres d'un genre encore plus accablant.

Qu'on calcule les incommodités & les accidens malheureux occasionnés par l'immensité des voitures de toutes especes, & des animaux, avec & parmi lesquels les gens de pied de tout âge & de tout sexe se trouvent confondus, couverts de boue, souvent estropiés & même écrasés : il a passé aujourd'hui en proverbe à Paris, que *qui sort le matin de chez soi, n'est pas sûr d'y rentrer le soir*, sans qu'il soit au pouvoir de la police de nous garantir, Le mal étant inévitable d'après la sotte maniere dont on s'est bâti sur les rues ; ce qui établit plus fortement la nécessité & le besoin le plus urgent d'y pourvoir.

On convient que, pour se garantir de tant de maux, rien n'est plus desirable qu'une voiture ; aussi il n'est pas de courtisane, de femme de

Valet-de-chambre, de Commis, de Maître-d'hôtel, de Secrétaire, d'Intendant de maison, qui ne soupire après un carrosse, & ne porte son amant ou son mari à violer tous les devoirs de l'homme & du citoyen, & à tout sacrifier aux moyens d'en gagner un, ou à se ruiner. Après il faut des chevaux, des écuries, un hôtel, un cortège, des valets & des servantes ; car tous ces nouveaux parvenus veulent trancher du plus grand Seigneur, de forte que, de la façon dont la machine est montée, on ne voit pas de borne au brigandage dans tous les états, aux consommations excessives & irréparables, sur-tout pour les bois, aux agrandissemens nuisibles & superflus, aux embarras & aux accidens malheureux qui en sont & seront de plus en plus, les suites inévitables.

Faut-il que des objets si dispendieux, qui dans l'origine, n'ont été établis que pour la représentation, soient devenus si communs, si prodigués & si à charge à l'humanité.

Tous ces désordres ne viennent que de ce qu'il n'existe qu'un seul passage dans les rues de Paris, pour les voitures, les animaux & les gens à pied.

Il a fallu que les flammes aient consumé la majeure partie de la ville de Londres, pour qu'on se soit avisé d'y établir des trottoirs.

Faudra-t-il mettre le feu aux quatre coins de Paris, pour délivrer ses habitans de tant d'incommodités, d'outrages & de dangers ? Ce seroit mon avis, si on pouvoit le rebâtir en un jour.

Il est de fait que la plupart des rues de Paris sont trop étroites pour y établir de trottoirs, qui d'ailleurs ne rempliroient que très-imparfaitement l'objet d'une réclamation générale, la plus juste & la plus intéressante qui fût jamais. Comment faire ? Rien n'est plus aisé.

Rétablissons l'ordre, puisqu'il a été renversé dans cette partie ; n'ai-je pas démontré qu'on ne pouvoit élever une maison sur la voie publique, qu'elle ne fût construite principalement pour la sureté, la salubrité & la commodité du public, sauf au propriétaire à s'arranger ensuite pour sa sureté, sa salubrité & sa commodité personnelles ? N'ai-je pas posé pour principe, & comme une vérité démontrée, qu'on ne pouvoit prescrire contre la sureté, la salubrité & la commodité publiques ? qu'ainsi le Gouvernement

étoit incontestablement le maître de les faire établir par-tout où elles ne se trouvent pas.

Qu'on me donne donc des étais, des pierres & des ouvriers, & j'établirai sous œuvre, au rez-de-chaussée des maisons qui bordent les rues de Paris, des passages couverts pour les gens à pied, comme a fait le Cardinal de Richelieu, à la Rochelle, comme il en existe dans plusieurs autres villes où le besoin n'en est pas aussi pressant qu'à Paris, & comme en a établi en dernier lieu M. le Duc de Chartres, aujourd'hui Duc d'Orléans, autour de son jardin du Palais-Royal.

Ce que ce Prince a fait en si peu de temps, est une preuve évidente que chaque propriétaire pourroit le faire avec moins de temps encore & infiniment moins de frais, puisque ce qu'il auroit à faire seroit infiniment moins considérable.

Mais comme il seroit moralement impossible de faire le tout à la fois, à cause de l'impossibilité morale de se procurer la quantité d'ouvriers, de pierres & d'étais pour que tout fût fait à la fois, ce seroit à la sagesse du Gouvernement & à la vigilance des Commissaires qui seroient départis dans chaque quartier de la ville, à choisir les moyens les plus convenables, & à prendre les mesures les plus justes pour que le tout fût fait en détail, avec la célérité & la solidité possibles, laissant aux propriétaires opulents, qui seroient invités & obligés de donner l'exemple, la liberté des ornemens en colonnes & en péristyles.

S'il se trouvoit au surplus des endroits qui présenteroient trop de travail & de difficulté, on pourroit ne s'en occuper qu'après avoir pourvu aux endroits les plus pressés & où il existe le plus d'embarras.

Il n'en coûteroit rien à l'Etat, puisque ce seroit une dette dont les propriétaires s'acquitteroient les uns envers les autres & envers le public, ou plutôt l'affranchissement d'une servitude qui accable toute la masse de la société.

L'argent qui seroit employé ne sortiroit pas du Royaume ; il seroit dépensé à fur & mesure par les Ouvriers. Eh ! qu'est-ce que l'argent au prix d'un bien réel & public ! qu'est-ce que des propriétés particulières, ou, pour dire plus vrai, une usurpation contre le droit de la nature & des

gens, & contre le droit public, qui réclament contre une servitude dont l'affranchissement profitera d'une manière inappréciable, à tous les propriétaires eux-mêmes & à leur postérité, qui, au moyen de ce précieux établissement, pourront vaquer en pantoufles & en robe de chambre à toutes leurs affaires du dehors, sans crainte du plus léger accident.

Au surplus, le Gouvernement & la Ville de Paris seroient les maîtres de faire les arrangemens & les actes de bienfaisance qu'ils jugeroient nécessaires, soit pour les dédommagemens qui leur paroîtroient fondés, soit pour venir au secours des particuliers qui n'auroient pas la force de supporter les frais des changemens & des retranchemens qu'il y auroit à faire au rez-de-chaussée de leurs maisons pour y établir ces passages couverts.

Or, dans le nombre des moyens qu'on pourroit imaginer, en voici un qui mettroit le Gouvernement à portée de subvenir à tous ces besoins & au-delà, sans rien déboursier.

Qu'on calcule la quantité de rues de traverse, je veux dire celles qui aboutissent aux rues principales, qu'on apprécie en même temps la valeur de chaque bâtiment qu'on pourroit élever sur chacun des guichets qui seroient établis au bout de chaque rue de traverse, du côté des rues principales, pour la communication & le passage des voitures, desquels bâtimens les propriétaires des maisons formant les encoignures de ces mêmes rues, pourroient s'arranger & s'agrandir.

Par exemple, j'éleve un guichet au bout de la rue des Poulies, du côté de la rue Saint-Honoré, un autre guichet au bout de la rue Champ -Fleury, ainsi des autres. Sur ces guichets on pourra élever plusieurs étages dont les propriétaires des maisons attenantes pourront s'agrandir, moyennant le prix qui sera convenu.

Cet objet, que je ne fais que présenter ici, mérite la plus grande attention de la part du Gouvernement.

Qu'on ne s'imagine pas que le travail de ces passages couverts pris & établis au bas des rez-de-chaussée des maisons qui bordent les rues, soit aussi considérable qu'il peut le paroître au premier coup-d'œil.

Toutes les maisons qui ont leurs rez-de-chaussée bâtis en pierre de taille, comme celles des Feuillans dans la rue Saint-Honoré & ainsi des autres, présentent des arcades & des ouvertures pour éclairer le passage couvert qui seroit pris en dedans, de façon que l'ouvrage seroit fait & parfait, en perçant les murs qui séparent ces marions, pour la continuation du passage, & en faisant de nouvelles ouvertures pour les locataires des rez-de-chaussée, comme autour du jardin du Palais-Royal.

A l'égard des maisons dont les rez-de-chaussée ne sont point en pierre de taille, rien n'empêche que provisoirement on ne fasse la même opération ; sans à obliger les propriétaires par a fuite, à bâtir sous-œuvre en pierre de taille, suivant un plan qui sera dressé & donné pour la plus grande sûreté, salubrité & commodité publiques, même pour l'embellissement de la Ville : en attendant, les ouvertures actuelles pourront servir à éclairer le passage couvert des gens à pied.

Qu'on consulte au surplus les gens de l'art, qui décideront si l'exécution d'un projet aussi salubre & aussi indispensable dans Paris, présente des obstacles & des difficultés qu'on ne puisse surmonter, pourvu que les considérations & les intérêts privés, toujours en opposition au bien & à l'intérêt général, veulent ne pas s'en mêler, & se taire.

Ces passages couverts une fois établis, plus de servitudes, plus d'incommodités, plus d'accidens malheureux. Tout le monde marchera à couvert des injures du tems, des toits & des fenêtres des maisons : les gens à pied & à voiture seront délivrés de la crainte d'incommoder & d'être incommodés, d'insulter & d'être insultés, d'écraser & d'être écrasés : on ne sera plus alarmé des cris épouvantables des cochers.

Les rues seront plus faciles à nettoyer & à éclairer : la garde s'y fera à couvert pendant la nuit, quelque mauvais temps qu'il fasse : rien ne pourra échapper à la vigilance du Guet à pied & à cheval, qui, partant des extrémités opposées, se réunira & se communiquera pour le bien de sa mission.

Les personnes au surplus qui appréhenderoient de passer dans ces galeries ou corridors, a des heures indues, pourront, comme aujourd'hui, passer au milieu des rues. C'est pour répondre a la seule objection que ces.

passages couverts favoriseroient les entreprises des gens à mauvais desseins. Ce qui n'est pas présumable, & à quoi il seroit bien plus facile de pourvoir dans cette position nouvelle, soit par l'établissement des sonnettes pour avertir les Corps-de-Garde, soit par d'autres moyens.

Les gens de peine qui font leur séjour dans les rues, même pendant la nuit, pour le service & la commodité du public, trouveroient un asyle, dans des temps trop rigoureux, sous ces passages, qui seroient cependant interdits aux gens portant fardeaux & mal-propres, autant que faire se pourroit.

Les personnes qui, à cause de leur rang, de leur santé, ou de leur âge, ne peuvent paroître aujourd'hui, décemment ou avec sûreté dans les rues, auroient la liberté d'aller & de venir dans Paris, sans crainte du plus léger accident.

Il en est de la commodité d'un carrosse, comme de toutes les autres jouissances : on s'en lasse à la longue : si c'est une peine de ne pouvoir aller qu'à pied, c'est un assujettissement plus nuisible à la santé de ne pouvoir aller qu'en carrosse : je ne sçai laquelle des deux conditions est préférable.

Ces passages, galeries ou corridors qu'on auroit soin de tenir propres, offriroient la commodité d'aller dans Paris, toujours à pied sec : qui dira que les pieds toujours dans la boue & dans l'eau, comme on les a aujourd'hui, ne sont pas contracter des maladies graves, comme rhumes, fluxions de toute espece, goutte, humeurs froides, & c

Chaque pilier de ces galeries ou corridors seroit défendu par une borne, contre l'approche des voitures : leur épaisseur fourniroit l'emplacement d'une table proportionnée, sur laquelle, sans que le passage fût gêné ; seroient étalées, le long des rues, toutes les provisions de la journée, & chacun de ces piliers formeroit un objet de location pour les propriétaires à qui appartiendroient ces passages, galeries ou corridors.

Dans cette position, les particuliers ainsi affranchis de tant servitudes accablantes, ne songeroient plus à s'en délivrer, par le brigandage & l'ambition d'un carrosse pour leur femme, ou pour leur maitresse, ou ils ne seroient plus excusables aux yeux de la Loi.

Paris & les autres grandes Villes du Royaume, si ce même plan y étoit exécuté, l'emporteroient sur toutes les Villes & sur tous les Royaumes du monde, pour les agrémens, & les commodités ; ce qui attireroit en France une immensité d'étrangers & de revenus.

Je ne vois d'obstacles que dans des boutiques, quelques cuisines & quelques écuries, sur l'emplacement desquelles il faudroit prendre celui du passage couvert, du côté des rues.

Les marchands trouveront toujours à vendre, tant qu'il y aura des besoins d'acheter, un peu moins commodément peut-etre, jusqu'à ce que les boutiques aient été rétablies, au fond des galeries ou corridors, ou aux entresoles, ou même au premier étage, si on ne pouvoit pas faire autrement. Sont-ce là des obstacles insurmontables ?

A l'égard des cuisines & des écuries qui ne sont pas en grand nombre sur les rues, comme elles appartiennent la plupart a des propriétaires opulens : ces derniers seroient plus en état que les autres, de faire les sacrifices & les frais des changemens pour l'affranchissement d'une servitude qui accable tout le public. Mais je le répète, les endroits qui présenteroient trop de travail, n'occuperoient qu'après avoir pourvu au plus essentiel.

Peu importe que ces passages ou galeries soient tirés au cordeau, qu'autant que l'alignement des rues le permettra ; il suffira qu'ils soient commodes & solides : l'agrément & la commodité ne peuvent pas se rencontrer par-tout.

Qu'on ne dise pas qu'aujourd'hui ce seroit attaquer le droit de propriété, que d'entreprendre l'exécution d'un pareil projet, parce qu'encore une fois, toutes les concessions, toutes les propriétés n'ont été établies dans l'origine, que pour & à la charge de la sûreté, de la salubrité & de la commodité publiques, contre lesquelles il est impossible de prescrire. En matiere de servitudes privées, la prescription n'a pas lieu ; à plus forte raison en matiere de servitudes publiques ; parce que notre ineptie, ou notre cupidité auroient renversé l'ordre dans cette partie, On ne pourroit donc pas nous obliger de le rétablir pour notre plus grand bien. Cette conséquence ne peut partir que des mêmes causes.

Les embarras de Paris se sont accrus à un point, qu'on n'y distingue plus que deux classes d'hommes ; savoir celle des écrasans & celle des écrasés. Cette seconde classe doit se diviser en deux autres ; savoir la classe des gens de peine, que le besoin & l'habitude du travail, pour gagner leur vie, ont assujettis & rendus comme insensibles à tous les genres de servitudes & la classe des bourgeois qui comprend tous les propriétaires des maisons & leurs locataires, qui sont les Marchands, les Négocians, les Artistes, les Gens de robe, les Militaires, les Ecclésiastiques, les Etrangers & les gens de qualité qui n'ont pas les facultés d'avoir une voiture : or, comme cette classe est la plus considérable, qu'elle contribue le plus au service & aux charges de l'Etat, & qu'elle n'est pas insensible, elle mérite bien qu'on soit touché de quelque compassion pour elle, & qu'on s'occupe efficacement des moyens d'empêcher qu'elle ne soit écrasée.

Si ce n'est pas pour eux que les personnes qui, aujourd'hui, ont des voitures, se prêtent à l'exécution d'un établissement aussi utile, que ce soit pour leurs parens qui n'en ont pas, ou pour leurs descendans qui pourront ne pas en avoir, & par amitié ou par pitié pour leurs semblables.

SECONDE PARTIE.

Contre les Servitudes publiques des latrines & des voieries.

*O quisquis volet, impias
Cædes, & rabiem tollere civicam !... Horat.
ibidem.*

LES oiseaux dans leurs nids, les loups & les ours dans leur taniere, les fourmis, les castors, les abeilles chez qui la nature a établi différentes sortes de gouvernemens, s'arrangent de façon qu'ils ne sont point incommodés par leurs immondices.

Sur cet objet, comme fur tant d'autres, l'homme social est l'animal le plus inconséquent & le plus inepte, sur-tout chez les Peuples & dans les Villes où il fait de si belles parades, & le plus brillant commerce de ses talens, de son industrie, de sa science & de ses beaux arts, que, par une inconséquence qui me seroit croire que nous n'avons été ainsi formés par la nature que pour lui servir de jouet, nous n'avons employés, dans tous les sems ; qu'à nous détruire, nous donner des chaînes, multiplier nos besoins & nos incommodités.

Mais je me renferme dans l'objet de la seconde partie de ce discours ; je ne traiterai que de ce qui se pratique dans Paris, j'en exposerai les

inconvéniens, & finirai par dire ce qu'il me semble, qu'on devroit & qu'on pourroit faire pour le mieux, sauf l'avis des plus savans que moi.

Quand nous venons au monde, on nous enveloppe avec un tas de linges & de vêtemens dans lesquels on nous laisse jeter nos immondices qui se corrompent, nous enflamment la peau, & nous font crier, jusqu'à ce que nous en ayons été délivrés par notre nourrice, qui, en punition de son ineptie, en reçoit le parfum dans ses narines, & est obligée d'aller ou d'envoyer plus d'une fois la semaine à la riviere, laver une très-inutile & dispendieuse quantité de linges ; ce qui n'arriveroit pas si, parfaitement libres de notre corps, nous étions tenus hors du gel, pendant l'hiver, sous une bonne couverture, quand nous reposons sur des feuilles bien seches, ou sur quelque autre chose d'équivalent, dont on auroit soin d'ôter ce que nous en aurions sali avec nos excréments, qu'on seroit secher pour être ensuite utilement employés.

J'estime qu'il est physiquement impossible que, dans cette position, un enfant soit exposé au plus léger accident ; s'il en arrivoit ce ne pourroit être que par d'autres causes dont les vêtemens les mieux ordonnés n'auroient pu les garantir. Tous ces linges, tous ces vêtemens ne peuvent produire d'autre effet que de rendre un enfant plus délicat, plus foible & plus susceptible d'incommodités, sur-tout pour le tems de la dentition, pendant lequel il seroit à desirer, pour peu qu'il y eût inflammation, qu'on nourrit les enfans avec de l'eau d'orge, très-peu de lait ou d'autres alimens solides.

Au sortir des mains de notre nourrice, on nous fait asseoir, comme si, à cet âge, nous avons besoin d'appui, sur un vase dans lequel nous déposons nos excréments avec nos urines que ce mélange corrompt très-promptement, & produit ce méphitisme qui infecte ceux qui en approchent, & qui vont les vider aux commodités.

Quand nous sommes assez grands, on nous laisse aller seuls à la garde-robe ou aux latrines ; & là, sans songer qu'on pourroit faire mieux, nous nous accoutumons à respirer les vapeurs méphitiques des pots de chambre & des commodités ou latrines.

Ces garde-robes sont de petits cabinets pratiqués exprès dans l'intérieur de nos appartemens, dans lesquels sont renfermés tous les vases destinés à

recevoir nos immondices qu'on porte vider dans les commodités ou latrines de la maison.

Ces commodités ou latrines sont de fort étroits, mais très-profonds précipices établis, sur l'escalier des maisons, & qui aboutissent à des fosses creusées & maçonnées au dessous du niveau des fondemens, entre ou à côté des caves ; c'est dans ces fosses que se rendent toutes les immondices & tout ce qu'on jette par le tuyau des latrines qui y communiquent : on ne les vuide que lorsqu'elles sont pleines, par la crainte que le tuyau ne creve, ou parce qu'elles régorgent.

On expédie, pour vider ces fosses, une charretée de petits tonneaux qu'on appelle des *boêtes*, qu'on décharge dans la rue devant la maison où l'opération doit se faire : l'air & tous les voisins en sont infectés ; les passans se bouchent le nez & prennent la suite. Qu'on juge de l'état des personnes qui approchent de l'ennemi corps à corps, & qui s'ensevelissent dans cet abîme de corruption & de poison dont ils remplissent leurs petits tonneaux qu'on recharge & qu'on porte vider dans de longs & larges fossés creusés exprès aux environs de la ville, qu'on nomme *voieries*, comme pour faire la guerre au reste des vivans.

Voilà ce qui se pratique dans Paris, le Temple du goût, des sciences & des arts.

J'ignore à qui l'on a l'obligation de ces précipices, de ces fosses & de ces voieries : si on avoit obligé l'inventeur & sa postérité à les vider ; car il paroît juste qu'ils en eussent senti les premiers les horreurs & les inconvéniens ; sans doute il se seroit trouvé quelqu'un de la famille, qui, pour affranchir l'humanité d'un supplice auquel elle se condamne pour de l'argent, auroit imaginé quelque autre expédient moins compliqué & moins coûteux, pour débarrasser Paris de ses immondices, sans que ses habitans & toute la nature en fussent infectés & empoisonnés.

Je conviens que l'odeur de nos excréments nous avertit qu'ils ne sont point faits pour cohabiter avec nous, & que leur destination naturelle est d'en être éloignés ; je crois aussi que ç'a été le principal motif de l'établissement des latrines & des voieries ; mais par l'expérience qu'on en a faite, & qu'on renouvelle tous les jours, il est prouvé, comme on le sent

encore davantage, que les propriétaires des maisons, en faisant construire chez eux un appartement pour loger leurs immondices, & la Police ne les faisant vider & transporter dans de larges fossés creusés exprès aux environs de la ville, qu'après leur avoir fait acquérir le plus haut degré de corruption & de malignité, on ne pouvoit pas mieux s'entendre pour les avoir fans cesse sous le nez, dans la plus grande quantité possible, & dans une qualité infiniment plus nuisible, que si on eût continué de les jeter dans les rues, où l'on auroit pu les ramasser avant leur entière corruption, & les porter çà & là dans les champs pour en fertiliser les terres.

Se peut-il qu'on ait imaginé & accueilli un expédient aussi évidemment contraire au but qu'on se proposoit ? Si jamais remède fut pire que le mal, c'est celui-là.

Des Voyageurs m'ont assuré qu'en venant à Paris pour la première fois, ils avoient senti à une lieue de distance, une odeur qui les avoit accompagné jusques dans l'intérieur de la ville, & qui ne les quittoit pas.

On ne peut entrer dans aucune maison, sans être infecté des vapeurs méphitiques, qu'exhalent, sur-tout dans les temps humides, les commodités. Il en est chez les grands Seigneurs, & même chez le Roi, dont l'approche fait soulever le cœur.

Comment peut-on trouver des hommes qui, pour de l'argent, se condamnent au supplice qu'on souffre en vidant les fosses ? comment ces malheureux ne sont-ils pas retenus par la crainte de la mort que nombre de leur camarades en ont reçue ?

Je me suis trouvé deux fois à côté des voieries, sans le savoir : il falloit qu'elles ne fussent pas connues du temps des Anciens, puisque leur Mythologie ni leurs Poètes n'en ont point parlé dans les descriptions qu'ils nous ont laissées des horreurs du Tartare ; elles n'approchent pas de celles que renferment & qu'exhalent sans cesse ces gouffres de corruption & de poison. Je remarquai que les habitans voisins avoient, sur-tout les enfans, un teint livide & cadavéreux. De retour chez moi, je fus obligé de faire changer les boutons & les boutonnières en or de l'habit que je portois, que les vapeurs de ces infames réservoirs de nos immondices avoient noircis à tel point, que je crus d'abord que mon Tailleur m'avoit trompé.

Qui dira que ces cloaques de corruption ne sont pas la cause de beaucoup de maladies, ou un obstacle à la cure ? Que seroit-ce, & que deviendrions-nous, si la population étoit assez considérable pour être obligé d'employer une grande partie de notre globe à bâtir des maisons & des villes comme Paris, & que le reste de la terre ne seroit couvert que de ces marais de nos immondices ?

Comment, les Académies, toute socomposées de gens honnêtes qui font profession de plus de lumiere en tout genre, voient ces horreurs de sang-froid, & ont pu encore parvenir à affranchir la Capitale d'une servitude qui se fait sentir jusques fur le Trône !

Il en est des Gouvernemens comme des Médecins : le grand art ou le grand bien est d'aider la nature ; comme le plus grand mal est de la contrarier.

Nos excréments n'étoient pas faits pour être mêlés avec nos urines, ni pour qu'on leur fît acquérir le plus haut degré de corruption & de malignité, dans l'intérieur de nos maisons, ni pour qu'ils fussent tous rassemblés autour de nous, dans de larges & longs fossés creusés exprès aux environs de la Ville : on n'intervertit pas impunément l'ordre naturel des choses : il ne faut pas s'étonner si la nature s'irrite contre nous, de ce que nous disposons de nos excréments contre son gré, & si elle nous punit du larcin que nous en faisons à la terre à qui nous les devons, en retour des productions qu'elle nous délivre, ou parce que nous ne les lui donnons qu'après leur avoir fait acquérir le plus haut degré de corruption & de malignité.

Ce second genre d'inconvénient n'est pas moins grave & mérite encore une attention plus sérieuse.

J'ai dit plus haut que, l'odeur de nos excréments nous avertit qu'ils ne sont pas faits pour cohabiter avec nous, & que leur destination est d'en être éloignés. N'est-ce point là le cri de la nature, & une réclamation de sa part en faveur de la terre ? Comment reproduira-t-elle ce que nous en avons déjà retiré pour notre subsistance, si nous lui ravissons les moyens que la nature nous a indiqués pour cet effet ?

La terre donne la nourriture aux animaux & aux végétaux qui nous donnent la nôtre : nous voyons les gens de la campagne s'empressez de ramasser dans les chemins, les excréments des chevaux & autres animaux qui passent : nous les voyons s'occuper très-sérieusement des moyens de se procurer la quantité de fumier dont ils ont besoin pour fertiliser leurs terres : on a éprouvé que les meilleures s'épuisent, si on néglige de les réparer & de les entretenir avec du fumier. Le fumier est donc ce que nous pouvons donner de plus précieux à la terre.

Je ne pense pas qu'il en existe d'aussi précieux que celui de nos excréments, à cause de la quantité & de la qualité des sels qu'ils doivent nécessairement renfermer, eu égard à notre manière de nous alimenter.

Or, j'estime d'après les règles générales de la nature, que le fumier que peuvent donner les excréments d'un homme dans le courant d'une année doit faire produire à la terre, sans la fatiguer, autant & en meilleure qualité, que ce qu'il en a retiré l'année précédente.

La ville de Paris renferme un million d'habitans que la terre nourrit & qui ne lui rendent rien ; au contraire, puisqu'ils préfèrent de laisser corrompre leurs excréments & de s'en empoisonner.

Qu'on calcule le tort que cette privation fait à la terre & à ses habitans. Il est clair, d'après mon estime, que le tort doit se monter à une perte de productions capables de nourrir un million d'hommes.

Il ne faut pas s'étonner si toutes les productions, tant en animaux qu'en végétaux, aux environs de Paris, sont insipides & mal saines. Eh ! comment ne le seroient-elles pas, puisque ce qu'un million d'habitans pourroient & devroient donner de plus précieux à la terre, pour en réparer les forces & la bonifier, tombe non-seulement en pure perte pour elle, mais encore devient un poison pour nous & pour ses productions ? Est-il de légumes & de jardinage plus insipides, plus fades, plus mal-sains que ceux des environs de Paris ? Le gibier n'y vaut pas mieux.

On a remarqué que les perdrix de la plaine de Saint-Denis sont d'une fadeur dont rien n'approche, qu'elles se corrompent plus vite que les autres, & qu'il s'engendre des vers dans leur chair ; ce qui ne peut provenir

que de ce qu'on emploie le fumier des voiries voisines pour engraisser les terres de cette plaine.

Ce fait prouve clairement que les productions, tant en animaux qu'en végétaux, des terres ainsi engraisées avec le fumier des voiries de Paris, ne peuvent renfermer que des principes de corruption & des germes vermineux, qui forment un poison d'autant plus dangereux qu'il est caché & identifié avec les productions qui servent à notre nourriture de tous les jours.

Quelle autre cause nos Médecins & nos Physiciens les plus expérimentés pourront-ils raisonnablement supposer de la maladie des dartres rongeuses qui affligent près des trois quarts des habitants de Paris, de la malignité des fièvres qui résistent à tous les remèdes, de tant d'affections nerveuses, & incommodités habituelles qui font de l'existence un supplice qui s'accroît jusqu'au tombeau ?

Tout le monde est d'accord qu'une bonne constitution, qu'une santé robuste, sont les plus précieux de tous les biens, & il est de fait que ce sont les objets dont on s'occupe le moins & qu'on s'empresse le plus à détruire.

L'or, l'argent, les bijoux, les honneurs, les places éminentes, & généralement tous les objets de faste, de luxe & de mollesse, attirent tous nos hommages, excitent toute notre ambition, nos querelles & nos guerres.

Il est vrai cependant que lorsqu'on en est rassasié, qu'on s'est épuisé, suivant la maxime, *vie courte & bonne*, qu'on s'est tourmenté le corps & l'esprit, qu'on s'est ce qu'on appelle bravement égorgé sur mer & sur terre, qu'enfin, pour prix de tant de folies, on se sent déchiré par les douleurs, & qu'on se voit environné des horreurs de la mort avant le terme ordinaire, il ne reste que des regrets d'avoir tant abusé ; c'est alors qu'on connoît ses erreurs, & qu'on donneroit toutes ces brillantes chimères pour une nuit de bon sommeil pour la santé & la condition du dernier des Savoyards. Un Général d'armée disoit, dans ce moment critique, qu'il se sentiroit plus flatté de pouvoir se rappeler d'avoir donné un verre d'eau à un misérable, que du souvenir de ses victoires.

Mais s'il étoit possible de faire produire à la terre une nourriture capable de retarder ou même de réparer ces épuisemens de nos forces & de notre santé, en écartant tout ce qui peut engendrer la corruption, soit dans l'air que nous respirons, soit dans les productions dont nous faisons le plus d'usage, soit dans leurs apprêts, & en rapprochant tout ce qui peut rendre ces mêmes productions aussi saines, aussi balsamiques, aussi anti-vénéneuses qu'il seroit possible, pourquoi ne pas en faire l'objet de nos principales occupations ?

Dans cette vue, après avoir exposé les inconvéniens qui résultent de rétablissement des latrines & des voieries, inconvéniens qu'on ne sauroit trop exagérer, je vais entrer dans quelques détails qui feront connoître que, si d'après des essais ou des expériences qu'on ne peut trop répéter, nos excréments étoient administrés comme fumier, pour les productions dont nous faisons le plus d'usage, il en résulteroit les avantages les plus précieux qui seroient de faire passer, par la voie de la végétation, dans ces mêmes productions, des sels & des propriétés capables de nous faire vivre exempts de toute espece d'infirmités & de réparer nos forces épuisées, à moins que la qualité de l'air ou d'autres causes qu'on pourroit & qu'on auroit grand soin d'éloigner, n'y fissent obstacle.

Je pressens d'avance que la matiere que je traite ne sera pas du goût de beaucoup de personnes, & qu'il leur paroîtra ridicule que j'en aie fait le sujet d'un discours auquel j'attache la plus grande importance pour le bien de l'humanité. Mais je demande à ces personnes si délicates fur tout ce qui affecte leurs sens, comme leur orgueil, si ce n'est pas entre les boyaux & la vessie de leur mere qu'elles ont reçu l'être, & si ce n'est pas là qu'elles ont logé pendant neuf mois ? je leur demande si aujourd'hui leurs excréments & leurs urines ne font pas partie de leur corps, si elles pourroient exister fans en avoir, & si ce n'est pas de leur bon état que dépend leur santé ? je leur demande si leurs ongles & leurs cheveux ne sont pas des excréments ? je leur demande si leur bouche de corail & leurs dents d'ivoire exhalent une odeur plus agréable, pour peu qu'on néglige de les nettoyer, sur-tout après avoir mangé de la viande ou de l'ail ? je leur demande enfin si leurs corps si gentils, cause & instruments de tant d'extravagances & de douleurs,

exhalent une odeur de jasmin, lorsqu'ils sont rongés par la maladie, & s'ils n'exciteroient pas plus d'horreur & ne produiroient pas des inconvéniens infiniment plus dangereux, si après leur mort, on les entassoit les uns sur les autres, & qu'on leur fît acquérir le plus haut degré de corruption & de malignité, comme nous faisons de nos excréments & de nos urines.

Prenons soin de nos ongles, de nos cheveux, de notre bouche & de notre corps, moins pour l'intérêt de nos plaisirs qui les flétrissent, que pour l'intérêt de notre santé qui les conserve dans tous leurs agrémens ; mais n'ayons pas une sotte répugnance pour nos excréments & pour nos urines, qui sont ce que nous pouvons produire de plus précieux, & dont nous pouvons tirer le plus grand parti pour le bien de notre existence physique, au prix de laquelle l'existence morale n'est qu'une chimère.

Mais encore, s'il étoit vrai que la nature, nous faisant éprouver un si doux penchant un plaisir si vif à nous reproduire, eut fait passer dans nos excréments & dans nos sécrétions plus de moyens de réparer nos pertes, comme pour empêcher toutes nos maladies ?

Je dis donc que, quoique l'odeur de nos excréments & de nos urines soit désagréable, elle n'est point mal saine ; au contraire, lorsque leur mélange ne les a pas corrompus.

Nous voyons des quadrupèdes, qui ne vont point après les excréments de leurs semblables, courir après les nôtres & s'en régaler.

A Saint-Domingue, j'en ai vu administrer pour remède à des Nègres atteints du spasme.

Un Nègre Indigotier, mordu ou piqué par une araignée à cul rouge, qui est très-vénimeuse, fut porté en ma présence, devant son maître, habitant de la paroisse de Jean-Rabel. Le Nègre jettoit le haut cri, se rouloit par terre se roidissoit dans tous ses membres ; le Chirurgien absent avoit emporté la clef de la Pharmacie, où étoit la thériaque, qu'on emploie dans ces cas-là. L'habitant qui savoit le secret, se fit apporter un de nos excréments de la journée ; il en délaya la dose d'environ un gros dans un demi-verre d'eau-de-vie de sucre qu'il fit avaler au Nègre qui fut guéri dans l'espace d'une seconde, & sut reprendre son travail.

Une servante de la maison de mon pere, laquelle a pris soin de mon enfance, a bu ses urines pendant dix-huit mois, pour cause de maladie, & s'en est très-bien trouvée.

J'ai vu des personnes se laver les mains avec leurs urines, pour en blanchir & adoucir la peau ; d'autres s'en baigner les yeux, pour se fortifier & se conserver la vue : J'ai connu un jeune homme sous lequel un pot-de-chambre avoit cassé, & qui s'en étoit enfoncé les morceaux dans les fesses, se servir avec le plus grand succès, de son excrément pour arrêter le sang & cicatriser la plaie.

Mais nous-mêmes ne nous faisons-nous pas un régal des excréments d'une bécasse & de tous les oiseaux qui ne se nourrissent que d'insectes & de vers de terre ?

Je ne rapporte ces exemples qu'afin de prouver non-seulement que nos excréments & nos sécrétions ne sont point mal-saines, & qu'on peut se familiariser avec sans nul inconvénient, que notre répugnance pour elles ne vient que de notre première éducation & de nos foibles préjugés très-excusable, j'en conviens, depuis que par leur mélange, notre ineptie & notre paresse en ont fait un poison qui nous infecte, mais principalement pour faire connoître qu'elles renferment des alkalis & des propriétés très-balfamiques & très-antivénéneux que, par la voie de la végétation, on pourroit faire passer dans les productions dont nous faisons le plus d'usage pour notre nourriture, si on les employoit comme fumier, avant d'être corrompues.

On dit qu'en Hollande & en Flandres, on en fait un commerce, mais qu'on ne les emploie qu'après leur avoir fait acquérir un certain degré de corruption, qu'on estime par leur impression sur la langue.

Le froid, dans les pays du Nord, peut modérer les inconvénients d'un procédé qui me semble vicieux, bizarre & contraire au bon sens ; parce qu'il est clair que nos excréments ont acquis dans nos intestins, le degré de fermentation convenable pour être employés comme fumier, dans leur état naturel : les seules difficultés que j'y trouve, sont que le besoin de s'en servir comme fumier, n'est pas journalier, & que leur emploi n'est pas commode tant qu'ils sont mols.

Le grand & premier point seroit donc de faire sécher nos excréments, ainsi que ceux des autres animaux, pour être réduits & employés en poudre qu'on auroit soin de couvrir avec un pouce de terre, pour les légumes, le jardinage & les arbres fruitiers.

Le second point seroit d'extraire de nos urines les sels qu'elles renferment.

Le troisieme point seroit d'employer toute notre industrie & nos expériences, afin de faire passer dans les productions dont nous faisons le plus d'usage, les sels balsamiques & anti-vénéneux de nos excréments & de nos urines, à dose convenable.

Le quatrieme point seroit d'éloigner de nos cuisines tous les vases suspects & les apprêts qui ne seroient pas de la meilleure qualité.

Le cinquieme seroit de tenir nos maisons ; l'intérieur de la ville & les environs très-propres, pour la salubrité de l'air que nous respirons & qui communique avec nos aliments.

Le sixieme enfin seroit d'établir des prix & des récompenses pour les personnes qui donneroient les meilleures recettes pour la préparation & la culture des terres, pour l'exploitation & la préparation de notre fumier & de celui des autres animaux, ainsi que de la litiere, afin de rendre les productions à notre usage aussi saines aussi balsamiques, aussi anti-vénéneuses qu'il seroit possible, pour la salubrité de l'air, en donnant les moyens d'empêcher qu'il ne pût être infecté par la corruption des animaux qui meurent, ainsi que des nôtres, ou même d'en tirer avantage pour nous ou pour les biens de la terre, & enfin pour tout ce qui pourroit contribuer à écarter tous les principes de corruption qui sont une des causes de notre destruction, & à rapprocher toutes celles de notre conservation.

Ne jugeant & ne devant juger du mérite des sciences & des arts que par les avantages réels & non chimériques qu'ils procurent aux hommes, je regarderois ceux qui nous donneroient des regles sûres pour remplir tous ces objets que je ne fais que présenter, comme des Divinités bienfaisantes, & je les placerois infiniment au-dessus des Aristote, des Descartes, des Newton, des Copernic, & c.

Du temps des Romains, les plus grands personnages ne s'occupoient que de la culture des terres : c'étoit eux qui nourrissoient les habitans de la fameuse ville de Rome pendant la paix, & qui la défendoient pendant la guerre.

Aujourd'hui cette science, la premiere de toutes, est abandonnée à l'ignorance des gens de la campagne ; & c'est la science dont toutes les Académies s'occupent le moins.

Le grand art de la culture des terres est de les bien préparer, en écartant tout ce qui peut nuire à leur production, & en leur procurant tout ce qui peut les bonnifier.

Que nos Académies apprennent donc aux ignorans Cultivateurs à bien préparer leurs terres, & leur indiquent ce qui peut nuire à leurs productions & les bonnifier.

Les meilleures terres pour les productions à notre usage, sont celles ou l'infiltration des sels & autres combinaisons de matieres qui servent à les rendre très-saines, très-balfamiques & anti-vénéneuses, se fait sans mélange d'aucune matiere étrangere, grasse, visqueuse, corrompue, capable de gêner l'infiltration des sels, d'en altérer les propriétés & les bonnes qualités de ces mêmes productions.

Il est des terres naturellement compactes, humides, visqueuses, qui ne sont bonnes que pour les pâturages ; les productions à notre usage n'y végéteroient que difficilement, & seroient de mauvaise qualité.

Je reviens a mon sujet : je dis donc que la grande difficulté pour ce qui concerne l'exploitation & l'emploi de nos excréments & de nos urines, ne seroit pas de rétablir l'ordre de la nature dans cette partie, puisqu'il ne seroit question que de ne pas les mêler ensemble, & de nous servir de notre industrie & de nos connoissances pour en faire l'emploi le plus conforme à leur destination naturelle & à nos besoins ; notre industrie produit des choses infiniment plus difficiles, auxquelles nous attachons tant de mérite, & un si haut prix, que nos sciences & nos arts ne s'occupent depuis long-temps, que d'objets frivoles pour nous distraire & nous amuser comme des enfans, & qui finissent par nous ennuyer comme eux : les objets relatifs à notre conservation ont tous été abandonnés.

L'homme est un animal qui n'est susceptible que d'impressions ; celles qui lui font le plus de plaisir déterminent sa volonté : celles qui le frappent & l'étonnent plus ou moins reglent son jugement ; l'art d'en imposer, de surprendre & de nous aveugler fur nos vrais intérêts, a si fort pris racine, que les sciences, les arts & l'industrie, tout, en un mot, n'est plus qu'escamotage & que charlatanerie.

Dans cette position, je regarde le pouvoir de l'habitude comme un obstacle presque invincible. Mithridate, accoutumé au poison, ne put en tirer au besoin, le secours qu'il s'en étoit promis : il en est ainsi de l'homme ; quand il a pris son pli, il est plus que moralement impossible de le redresser.

En effet, comment parvenir à changer la forme des chaises percées, à supprimer les commodités & les lieux à l'angloise ? comment parvenir à faire combler les latrines & les voieries, & à établir une marche nouvelle pour nous délivrer de tant de corruptions qui nous infectent & nous empoisonnent, si on y est accoutumé, si on ne sent pas son mal, si personne ne réclame, & si on dédaigne de s'en occuper ? comment persuader aux hommes & aux femmes environnés de parfums & enivrés de préjugés, que leurs excréments & leurs urines sont ce qu'ils peuvent produire de plus précieux pour eux & pour leurs enfans, afin d'obliger la terre à les nourrir & à les entretenir exempts de toute espèce d'infirmités ? pour tout dire enfin, comment parvenir à faire notre plus grand bien de ce dont nous faisons notre plus grand mal, s'il est de l'essence de ce que nous appelons *raison humaine* de se trouver sans cesse en contradiction avec la nature comme avec nous-mêmes, & que nos penchans pour les frivolités & les brillantes chimères, nous fassent trouver du plaisir à être les artisans de nos incommodités, de nos malheurs & de notre destruction ?

Que notre sot orgueil ne s'imagine pas que ce soit pour nous que la nature nous a faits, c'est pour elle : si elle a mis en nous, comme dans les autres animaux, un penchant & un plaisir à nous élever, à nous alimenter, & nous reproduire, c'est pour la conservation de notre espece, & non pour la conservation de notre individu, au contraire ; puisque nous éprouvons que plus on se livre à ces penchans & à ces plaisirs, plus on s'incommode, plus on s'énerve, & plutôt on se détruit ; ce sont nos plus

dangereux ennemis, parce qu'ils font partie de notre être ; plus les causes physiques nous portent à nous y livrer, plus les causes morales doivent nous en défendre. Qu'importe à la nature que nous nous abandonnions à tout ce qui peut nous incommoder & nous détruire ? l'espece ne se perdra pas : il y a long-temps que le globe terrestre n'existeroit plus, si la nature l'avoit mis, comme nous, au pouvoir de nos folies.

Tenons-nous donc fur nos gardes contre nos penchans & contre les funestes préjugés de notre malheureuse éducation ; faisons tous nos efforts pour ne pas être tout-à-fait leur jouet & leur dupe ; travaillons pour le bien de notre existence, & non pour son malheur.

Après la santé du corps, le contentement ou le repos de l'esprit, s'ils ne sont point altérés par le travail & le souci de se procurer le nécessaire pour la vie animale, je regarde tout le reste, qu'on appelle *purs agrémens*, comme des remedes pour ceux qui en ont besoin pour exister.

Jouissons de ces agrémens, sans en avoir un pressant besoin ; mais ne leur sacrifions jamais notre repos, encore moins celui des peuples.

Maîtres de la terre, pourquoi ne pas nous entendre, afin de nous communiquer nos connoissances & nos découvertes, pour en faire pendant le peu de temps que nous y logeons, un séjour de délices, plutôt qu'un théâtre de misere, d'horreur & de carnage ? Que nous manque-t-il pour faire notre bonheur & celui des peuples qui nous sont confiés ? Ne vaudroit-il pas mieux que nous fussions nés dans la classe des brutes, si les avantages qui nous élèvent & qui nous distinguent, ne servent qu'à nous rendre plus insensés, plus misérables, plus féroces, & à nous apprendre à nous mieux égorger pour des choses dont la possession & l'usage nous énervent beaucoup plus qu'ils ne nous fortifient, & qu'au pis-aller, tous les Princes peuvent se procurer très-aisément sans troubler le repos des peuples qui peuvent très-bien s'en passer ?

Mais je me renferme dans les bornes que je me suis prescrites, de ne traiter que de ce qui se pratique dans Paris, quelque rapport qu'ait la matiere avec toutes les nations, & à ce qu'il conviendrait à chacune de faire pour le mieux qui seroit de n'employer les talens, le courage, la force & la richesse, à l'exemple du plus juste, du meilleur des Rois, NOTRE AUGUSTE

MONARQUE, qu'à empêcher & prévenir les guerres, à éloigner & anéantir toutes les causes physiques & morales de nos incommodités & de notre destruction, & à rapprocher toutes celles de notre bien-être & de notre conservation, malgré nous-mêmes, malgré nos penchans & malgré nos préjugés qui jusqu'ici nous ont donné le change.

Commençons donc par nous affranchir des servitudes qui nous écrasent & qui nous empoisonnent.

Voici enfin ma méthode pour me débarrasser de mes immondices, & les faire servir à mon plus grand bien, sauf l'avis des vrais savans & amis de l'humanité, que je supplie de se joindre à moi & de seconder mon zele.

Je ne mêle jamais mes excréments avec mes urines ; c'est le point essentiel. J'ai dans ma garde-robe une chaise en forme de bidet, très-commode, fur laquelle je m'arrange de façon que mes urines sont reçues dans un vase & mes excréments dans un autre, celui-ci fait de façon à pouvoir contenir une demi-feuille ou un sac de papier collé (le papier qui boit ne vaut rien), qui leur sert d'enveloppe. Mes excréments ainsi enveloppés ne donnent plus d'odeur ; je les cache, pendant l'été, dans l'endroit le plus exposé au soleil de mon appartement : pendant l'hiver, je les arrange fur d'étroites tablettes de fer blanc pratiquées dans l'intérieur de ma cheminée, au niveau du chanbranle ; il faut y regarder pour s'en appercevoir. J'ai remarqué avec étonnement, la première fois, que lorsqu'ils sont secs, ils ne formeroient pas, au bout de l'an, le volume d'un demi – piedcube ; à fur & mesure qu'ils sont bien secs, je les enferme dans une boîte, à couvert de l'humidité, les enveloppes me servent pour le même usage, ou j'en allume mon feu. Lorsque ma boîte est pleine, ou même avant, je les donne ou je les vends à mon Jardinier, qui m'apporte en retour, les plus fines salades, les plus excellens légumes & les meilleurs fruits. Il seroit à désirer, ainsi que je l'ai déjà dit, qu'on fît sécher aussi les excréments des animaux ; j'estime que leur fumier, ainsi que le nôtre, quand il a été corrompu par l'humidité, ou lavé par les pluies, est dénaturé & dépouillé de ses sels.

Si mes excréments ne sont point assez liés pour être enveloppés, on jette dessus une cuillerée de vinaigre ou de la cendre qui les neutralisent & en

empêchent le méphitisme : on les mêle alors avec les ordures des balais qu'on porte au coin des bornes où il sont enlevés par les tombereaux de la ville, fans que personne s'en apperçoive, & sans nul inconvénient.

Quand je me trouve éloigné de chez moi, je donnerois volontiers un ou deux sols, pour trouver dans mon chemin une chaise comme la mienne, au lieu de latrines qui m'empoisonnent gratuitement, ce seroit un revenant-bon pour les domestiques des maisons qui feroient autorisés par le Gouvernement à en avoir pour la commodité du public, & en suivant ma méthode pour les faire sécher, ils en tireroient encore du profit de la part du Cultivateur.

Quant à mes urines, en attendant qu'on ait établi des laboratoires pour en extraire les sels, ou des commodités pour les faire filtrer, à travers du sable ou de la terre, afin d'en retenir les sels qui seroient ensuite utilement employés, j'en appaise l'odeur avec de l'eau, & les jette dans la cour par le tuyau de plomb qui y communique.

Les domestiques pourront faire pour eux & pour leurs maîtres, ce que je fais pour moi ; les pauvres gens ne seront pas les derniers à trouver des moyens de faire sécher leurs excréments, & à venir nous débarrasser des nôtres, quelque modique que soit la valeur qu'on y attachera, lorsqu'ils seront bien secs.

Les gens de l'art peuvent être consultés & invités à donner les moyens les plus faciles & les moins dispendieux, afin de faire sécher les excréments dans toutes les maisons, en établissant, à la même place des latrines, des étagères pour y placer les excréments enveloppés, & en y faisant passer un tuyau de bas en haut qui communiqueroit au feu de la cuisine ou des poêles. Cette marche nouvelle ne seroit pas si difficile, ni si dispendieuse que celle des fosses & des voieries ; une fois nos excréments secs, plus de servitudes, plus de corruption, mais beaucoup d'avantages à la place de tant de maux.

Voilà donc ma méthode & mes idées ; je ne serai pas jaloux qu'on en donne de meilleures ; je le desire de toute mon ame, pourvu que nous cessions de faire notre plus grand mal, de ce dont nous pouvons faire notre plus grand bien.

J'ai donc prouvé qu'il en a été jusqu'ici, de notre maniere de nous débarrasser de nos immondices dans Paris & dans presque toutes les villes du Royaume, comme de notre maniere de nous y loger ; nous nous sommes bâti de façon à nous faire écraser dans les rues, & nous nous sommes arrangés pour nous débarrasser de nos immondices, de façon à nous en empoisonner.

Le mal des sociétés ne vient que de ce que chacun des associés n'a travaillé que pour lui & non pour la société, & qu'il ne peut résulter de cet égoïsme qu'un mal général, ainsi que pour ceux-là-mêmes qui en font la plus sotte profession.

Si dans tous les établissemens qui ont ou peuvent avoir quelques rapports à l'intérêt public, le Gouvernement obligeoit de suivre un plan relatif à la plus grande commodité & à la sureté, en un mot, au plus grand bien général, sauf ensuite au particulier à s'arranger pour sa commodité personnelle, tout seroit dans l'ordre : je regarde cette regle comme sure, & je ne conçois pas pourquoi on ne la suit pas, à moins qu'on ne soit d'avis que l'ordre est un mal & le désordre un bien.

Il en est de l'ordre moral comme de l'ordre physique ; un corps n'a de force que par l'union de ses parties. Un bâtiment, s'il ne forme pas un tout par son ensemble, de façon que les parties se prêtent mutuellement toutes leurs forces, il faudra des étais pour chacune de ses parties ; alors toutes les précautions & la vigilance des gens de l'art n'empêcheront pas qu'il ne souffre & qu'il ne s'écroule.

Il en est de même de tous les Gouvernemens : si l'ordre moral qui les constitue permet que chaque membre ait la liberté de ne rapporter qu'à son intérêt personnel ou à son caprice, ce qu'il ne doit rapporter d'abord & principalement qu'à l'intérêt public & aux regles pour son maintien, ils seront exposés aux mêmes inconvéniens que le bâtiment dont je viens de parler. Il est bien plus facile de maintenir le bon ordre que d'y suppléer par des étais : que de soins, que de travaux, que de peines, que de désagrémens on éviteroit, si tout étoit dans l'ordre, & qu'à force d'y veiller & de le maintenir, on en feroit contracter l'amour & l'habitude.

Je crois aussi avoir suffisamment établi la nécessité, les avantages & les moyens de nous affranchir de tant de servitudes, c'est au Gouvernement à les apprécier & à ordonner.

Qu'il me soit permis d'ajouter que dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, le bien n'est pas plus difficile que le mal : il n'est question que de le vouloir efficacement & d'éclairer la main-d'œuvre avec le flambeau du zèle & de la connoissance de l'ordre, par qui seul tout se conserve, & sans lequel tout se détruit. Abandonnons un chemin que notre aveuglement & nos véritables intérêts a tracé, & que nos funestes préjugés entretiennent ; tenons pour maxime certaine qu'on ne pourra violer sans crime, que la félicité particulière ne peut exister sans la félicité générale, à laquelle tout doit se rapporter. Avec un peu de gêne dans les commencemens, de la vigilance, du travail & du *castigant que pigras*, nous parviendrons à éloigner toutes les causes physiques & morales de nos incommodités ; de nos malheurs & de notre destruction, & à substituer à leur place, toutes celles de notre bonheur & de notre conservation. Que l'amour du bien public soit la règle de toutes nos entreprises & de tous nos établissemens ; regardons & traitons comme ennemis publics & les auteurs de nos maux, ceux qui ne consultent & qui n'agissent que pour leur intérêt personnel.

Tels sont les vrais & seuls praticables moyens d'établir parmi des êtres sensibles & raisonnables, le système que *tout est bien*, sans recourir aux vaines spéculations de nos prétendus nouveaux Philosophes.

Quel règne pouvons-nous mieux choisir pour opérer ce grand œuvre, que celui d'un Monarque dont la tendre affection pour son peuple & son amour pour l'humanité, lui font rapporter tous les travaux, la vigilance & la sagesse de ses Ministres, au repos de toutes les nations, & le zèle des Magistrats ses subdélégués, au bonheur de ses sujets.

Ce que nous appelions richesse n'est rien, la vie des hommes est quelque chose ; l'or & l'argent n'ont de valeur que celle qu'il nous a plu de leur donner, afin de faciliter davantage nos besoins physiques, dans la classe de ceux qui vivent dans les villes, & c. (Hélas ! notre fainéantise, notre cupidité, tous nos maux ne se sont engendrés & accrus qu'avec les espèces.). Faisons-nous la grâce de nous estimer un peu plus : la terre n'a

produit les métaux que pour notre commodité ; nous ne les mangeons pas : nous pouvons donc vivre & exister sans eux : n'en faisons donc pas la cause & les instrumens de nos incommodités, de nos miseres, de nos crimes & de notre destruction : qu'ils ne servent au contraire qu'à les empêcher, en bien payant la main-d'œuvre, & en soulageant la classe de ceux qui seroient jugés incapables d'y concourir.

Quelle autre science peut-il exister de l'administration & de l'emploi des finances parmi les hommes, qui puisse mieux opérer le bonheur des peuples ? quelle importance peut-on attacher au numéraire, si son usage n'est point borné à ce seul point de vue ? hors de là, à quoi peut-il être bon ? à jouer : oui, si le produit ou le gain du jeu ne pouvoit être employé qu'à l'utilité générale ; mais il ne profite qu'à l'entretien des sainéans & des siloux, sans parler de la ruine des familles & des malheurs occasionnés par le jeu.

Il ne devoit y avoir de jeu que pour nous exercer à la fatigue, nous rendre laborieux, adroits, robustes & courageux contre les bêtes féroces ; (ces jeux peuvent se varier à l'infini), comme il ne devoit y avoir des écoles que pour nous apprendre les moyens de concourir à la félicité générale, & par conséquent à la nôtre en particulier.

Qu'il y ait de l'avarice & tant d'autres excès parmi les hommes, je n'en suis pas étonné ; mais que les Gouvernemens les souffrent & manquent de moyens de nous guérir & de nous délivrer de ces maladies, c'est ce qui m'étonne.

*Est modus in rebus, sunt certi denique fines
Quos ultra citràque nequis consistere rectum.*

Dans les Etats Monarchiques, ce juste milieu est plus facile à connoître & à maintenir, parce que l'Administration veille davantage, & que l'autorité a plus de force que dans les Républiques.

Tant que l'autorité absolue ou légale n'agira que pour le bien & contre le mai, il n'y aura point d'abus de quelque maniere qu'elle agisse ; il n'y a

abus que lorsqu'elle agit pour le mal, ou qu'elle le tolere, ou qu'elle s'abstient d'agir pour le bien, quand elle le connoît.

Les formes qui, dans l'origine, n'ont été établies qu'afin de prévenir les abus, ne sont plus que des moyens de les multiplier, depuis qu'elles ont pris la même tournure, & suivi la même gradation que les especes d'or & d'argent.

Dans le moral comme dans le physique, si les choses n'ont pas la direction qu'elles doivent avoir, suivant leur destination naturelle, ou convenue, ce ne sera plus que désordre, confusion, choc, embarras & événemens funestes : dans cette position, il vaudroit mieux que les choses n'eussent jamais existé.

Que pour le repos & la sureté des citoyens il soit ordonné que celui qui insultera, frappera, tuera son semblable, pour quelque sujet que ce puisse être, sera déshonoré, *ipso facto*, & séquestré à jamais de la société des hommes.

Que pour le repos & la sureté des peuples, il soit manifestement déclaré & convenu entre eux, que celui qui fera violence à un autre peuple, pour quelque cause que ce puisse être, deviendra, par ce seul fait, l'opprobre & le partage des autres nations.

Les constitutions de peuple à peuple, doivent être nécessairement les mêmes que celles de particulier ou de citoyen à citoyen ; parce que tous les rapports physiques & moraux, & par conséquent les devoirs & les obligations de toutes les sociétés du monde, sont essentiellement les mêmes que ceux des membres qui les composent : c'est le fondement de la maxime que *le droit des gens est le code civil du genre humain*.

Le droit de tuer & de mener à la boucherie, comme des troupeaux de bœufs, des hommes qui n'ont jamais tué personne, n'est pas un droit, c'est une exécution qui confond toutes les notions de bien & de mal moral, d'ordre & de désordre. Tout droit tend à conserver, il n'en peut exister aucun qui tende ou qui autorise à nous détruire : les cris de la nature, de l'humanité, du droit des gens & des premiers devoirs de la politique universelle s'y opposent de toutes leurs forces.

D'où il suit que ce que, par un abus le plus cruel de notre langue, afin de légitimer, ce qui répugne, les actes de notre fureur & de notre barbarie, qui ont tant de fois abreuvé la terre du sang des hommes, notre misérable orgueil & les préjugés funestes de notre malheureuse éducation ont appelé *droit de l'épée, droit de la guerre, droit du plus fort*, ne peut être aux yeux de la nature, de l'humanité & au tribunal du ciel & de la terre, que la plus monstrueuse, la plus infame, la plus désastreuse, la plus infernale & la plus déplorable de toutes les servitudes dont l'affranchissement, quoique au-dessus du sujet de ce discours & de mes forces, n'est point étranger à l'objet que je propose à tous les] êtres sensibles, justes, dignes habitans & maîtres de la terre, d'en bannir & anéantir toutes les causes physiques & morales de notre destruction, & d'y substituer toutes celles de notre bien-être & de notre conservation, comme un objet auquel doivent se rapporter tous les talens, toutes les sciences, tous les arts, toute l'industrie, tous les travaux, toute la vigilance & toute la politique des hommes, malgré nous – mêmes, malgré nos penchans & les funestes préjugés de notre malheureuse éducation, qui nous ont aveuglé jusqu'ici sur nos intérêts les plus précieux, & nousont fait prendre une route opposée.

Ah ! s'il falloit remonter à l'origine, & découvrir la cause des guerres, ainsi que des monstrueuses erreurs qui les autorisent, ce ne seroit pas dans le cœur, ni dans les vrais intérêts des Princes qui ont été & seront toujours les peres des nations, qu'il faudroit fouiller, mais bien dans les fastes du Sanctuaire impénétrable, & sous le voile imposteur du fanatisme, dont les chefs, tranquilles sainéans, à couvert des dangers, à l'ombre de leurs Autels, & sous la garde des Dieux qu'ils on fait parler comme ils ont voulu, ont seuls profité du massacre des peuples & de la chute des Rois, qu'il n'a tenu qu'à eux d'empêcher au nom de ces mêmes Dieux, dans tous les temps & depuis tous les siecles.

SI FALLOR, ME DIVA DOCENS NATURA FEFELLIT.



lien vers <http://www.bnf.fr>



lien vers <http://gallica.bnf.fr>

Discours contre les servitudes publiques...

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1057828j>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et

fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans...

Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'étape d'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format EPUB (*electronic publication*), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non-respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr

Table des matières

1. Page de titre
2. DISCOURS CONTRE LES SERVITUDES PUBLIQUES.
 1. PREMIERE PARTIE. - Contre les servitudes publiques des rues.
 2. SECONDE PARTIE. - Contre les Servitudes publiques des latrines & des voieries.
3. À propos de cette édition numérique